

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.



**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 18 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

C'est vendredi soir que doit avoir lieu, dans les chambres anglaises, le débat principal sur les affaires dano-allemandes.

Comme nous l'avons annoncé, l'intention du parlement est de ne pas laisser s'ouvrir les vacances de Pâques sans obtenir des explications catégoriques du cabinet.

Les amis du ministère n'attendent pas sans anxiété, on le devine, cette redoutable soirée.

On lit dans le *Daily News*, au sujet de la question dano-allemande :

La Prusse et l'Autriche occupant militairement les duchés, insistent pour une conférence basée sur les conditions qu'elles proposent.

Le gouvernement anglais presse le Danemark d'accepter. Il veut que le Danemark subisse les conditions de l'Allemagne. Si nous n'aidons pas le Danemark, nous ne devrions pas au moins, sous l'influence de nos idées de paix à tout prix, lui nuire par une conférence.

Le *Morning-Post* dit que le Danemark ne répondra point par un refus absolu, mais qu'il repoussera l'union personnelle, tandis que l'Allemagne ne veut pas de l'union du Sleswig avec le Danemark. Une conférence, ajoute le *Post*, ne donnerait donc aucun résultat, à moins que l'Allemagne ne se désistât de ses conditions.

**BULLETIN DE LA GUERRE.**

Le matériel de siège est arrivé devant Düppel. Les Prussiens ont eu beaucoup de peine à le transporter. Il a fallu mettre en réquisition tous les chevaux de labour que l'on pu trouver dans le pays. Les routes sont dans un état pitoyable. Les Prussiens ont dû combler les excavations et les fondrières avec des madriers et des briques.

Une dépêche de Hambourg annonce que l'attaque de Düppel doit commencer mercredi, et que les Prussiens attaqueront la place le 22 mars, jour anniversaire de la naissance du roi de Prusse.

Les Prussiens n'ont pas encore abordé la première enceinte. En admettant même qu'ils en chassent les défenseurs, ils s'y trouveront eux-mêmes à découvert et exposés au feu de la place; il leur sera impossible de se maintenir dans la première enceinte. Il faut absolument creuser des tranchées et établir une deuxième parallèle.

Un engagement sérieux a eu lieu samedi dans le Sundewitt.

Les Austro-Prussiens continuent leur marche victorieuse dans le Jutland. Vendredi, les Danois ont évacué Scanderborg et se sont retirés sur Viborg. Les Autrichiens les ont poursuivis jusqu'à Aarhus, qu'ils ont occupé.

Le siège de Fredericia sera poursuivi avec vigueur. Les Autrichiens forcent les paysans à travailler aux tranchées. Ils sont absolument maîtres de la campagne. Le petit corps d'armée qui le 8 mars leur a disputé le passage de la Veile, poursuivi par 21 bataillons d'infanterie et par une artillerie nombreuse, s'est réfu-

gié dans la ville. Les Autrichiens ne se sont arrêtés que sous le canon de la place. Ils avouent maintenant que cette affaire leur a coûté 108 hommes.

Nous avons parlé des dispositions hostiles des Danois contre les Autrichiens. Le *Nouvel-iste de Hambourg* annonce l'exécution de quatre habitants de Veile, coupables d'actes d'agression commis contre des soldats allemands. Deux de ces malheureux ont dû être fusillés jeudi, et les deux autres le lendemain.

Les lettres de Rome, du 12, signalent d'autres conflits, d'ailleurs promptement réprimés, entre les soldats français et les soldats pontificaux.

Des patrouilles circulaient dans les rues. Le Pape allait mieux. Par précaution, les médecins lui avaient ordonné d'éviter toute fatigue.

On transmet de Constantinople au *Pays*, la substance de la réponse du prince Couza à la note du gouvernement turc, qui le pressait de s'expliquer sur ses armements.

Le prince aurait répondu que ces armements lui paraissaient suffisamment motivés par la situation générale des affaires et que, se conformant à l'exemple de la Porte, sa suzeraine, il continuerait activement de prémunir, par les mesures nécessaires, la sécurité des provinces moldo-valaques.

Les dépêches de New-York sont pleines de confusion et de réticences, elles accusent une situation très-pénible pour le gouvernement de Washington.

D'abord, le symptôme le plus significatif, la hausse de l'or, accuse l'embarras croissant des finances. La prime de l'or est arrivée à un chiffre qu'elle n'avait jamais atteint, 61 7/8 0/0

On parle d'une tentative sur Richmond, mais en termes très-vagues. On avoue cependant qu'il a fallu reculer. En Floride, le corps d'expédition est décidément battu. L'expédition de Mobile est manquée. L'amiral Farragut inutilement bombardé un petit port voisin de Mobile. Sherman, privé de sa cavalerie, qui a été détruite à Westpoint, a repris le chemin de Wicksburg. Sa retraite sera désastreuse.

Enfin, il paraît que les fédéraux ont été battus à Dalton (Géorgie.)

On voit que la campagne s'ouvre sous de tristes auspices pour les armées de l'Union.

Une dépêche de Cadix nous transmet les plus récentes nouvelles de la Havane. Les insurgés ont été battus à Nieva par le général Gandara, à Rincon par le général Prega. Le district d'Azna est entièrement soumis; les renforts continuent à arriver. Mais ces succès partiels n'ont encore exercé aucune influence sérieuse sur l'ensemble de la rébellion, et les journaux espagnols n'osent plus exprimer de prévision sur le moment où la lutte finira.

(Le Pays).

Pour les articles non signés : P. GODET.

**Nouvelles Diverses.**

Le *Moniteur* publie la note suivante :  
Nous croyons devoir donner les renseigne-

**FEUILLETON.**

2

**LA CHIMÈRE**

(Suite.)

II.

Le lendemain, dès l'aube, Dominique monta dans un bateau et suivit les barques de Douarnenez qui se rendaient à la pêche de la sardine. Il aimait ce tableau pittoresque, et comme les pêcheurs avaient une grande amitié pour lui, il était toujours le bienvenu parmi eux. Les braves gens savaient par expérience que dans le malheur on ne s'adressait jamais en vain au manoir de Kerlac.

Le temps était beau, le ciel bleu, la mer calme et blanche, la brise légère et caressante. Lorsque Dominique arriva dans les eaux où avaient été signalées les bancs de sardines, la pêche commençait. On avait amené les voiles, enlevé les gouvernails; des mousses jetaient à l'eau une amorce d'œufs de poisson délayés, tandis que les patrons attachaient à l'arrière de leurs barques des filets de quinze brasses de longueur, après quoi les équipages ramaient douce-

ment pour maintenir les bateaux à la dérive de la marée contre le vent.

C'était un curieux spectacle que cette flottille éparpillée à l'horizon de la baie de Douarnenez et dessinant toute une forêt de petits mâts bruns sur l'éclat doré du soleil levant.

La pêche promettait d'être abondante.

— Bonjour, père Locminé, dit Dominique en abordant le doyen des pêcheurs. M'est avis que la *résure* ne sera pas perdue ce matin. La sardine étincelle à fleur d'eau.

Le vieux marin souleva son bonnet de laine et répondit gravement :

— Bonjour, monsieur de Kerlaz; je crois comme vous que nous ferons bonne prise, si le temps le permet.

— Mais il me semble que le temps est superbe. Il n'y a pas un nuage au ciel.

— Hum! dit le vieillard d'un air soucieux. Regardez un peu sous le soleil: il y a là un petit point noir, pas plus gros qu'une poulie, qui n'est guère rassurant.

Dominique interrogea l'horizon d'un coup-d'œil; mais avant qu'il eût aperçu ce qu'on lui désignait, un incident de la nature la plus romanesque vint

s'emparer de son attention.

Une chaloupe, portant une misaine déployée au vent, glissait mollement sur la mer. Par une manœuvre habile, elle décrivait autour des bateaux de pêche de gracieuses sinuosités. Elle arriva bientôt à la hauteur de la *lime*, c'est-à-dire du remous dans lequel le père Locminé avait jeté ses filets. Alors la misaine fut lestement carguée, et le marin qui la fixait sur le mât demanda au pêcheur la permission de le regarder un moment travailler.

— A ton aise, mon gars, répondit avec complaisance le père Locminé.

Notre vieux Breton avait remarqué, sans en avoir l'air, la présence de trois élégantes jeunes filles dans la chaloupe; et comme il était aussi excellent homme que pêcheur consommé, il se prêtait de bonne grâce à une curiosité qui flattait sensiblement son amour-propre.

A peine Dominique eut-il entrevu les jeunes filles qu'il demeura comme fasciné par une apparition surnaturelle. Un groupe miraculeux de néréides ou de sirènes, sortant des flots et s'offrant tout-à-coup à son regard, ne lui eût causé ni plus de saisissement ni plus d'admiration.

Toutes trois étaient en effet d'une beauté souve-

raine. On eût difficilement trouvé à reprendre à la perfection de leurs dix-huit ans. Une distinction supérieure rehaussait les fines proportions de leur taille harmonieuse. Une blancheur éclatante caractérisait leur visage aux contours exquis. Elles avaient des yeux limpides comme le diamant, des lèvres aussi purpurines que des roses de Provins, des dents plus rayonnantes qu'une neige immaculée. Toutes ces délicatesses, toutes ces fraîcheurs, jointes à une certaine uniformité de costumes, leur communiquaient une ressemblance d'ailleurs plus apparente que réelle.

L'une, Olympe, avait les cheveux noirs comme l'ébène, tandis que l'autre, Gratiennne, courbait un peu le front sous le fardeau d'une épaisse chevelure châtain clair, et que la troisième, Caliste, avait les épaules inondées de nattes aussi opulentes que de l'or. Celle-ci était surtout remarquable par l'éclat vivace de son sourire, qui éblouissait comme un rayon de soleil; celle-là, par l'irrésistible séduction de son regard plus doux et plus chatoyant que l'aile d'une colombe; la première enfin, par l'expression toute céleste, tout olympienne, de son front digne de la couronne immortelle des Muses.

Dominique ne se lassait pas de les admirer. Elles



ments suivants au sujet de la commission récemment instituée par l'Empereur.

Lorsque des dissentiments ont éclaté entre le vice-roi d'Égypte et la compagnie de l'Isthme de Suez, l'Empereur a chargé S. Exc. le duc de Morny de lui faire un rapport sur les questions en litige.

Ce rapport posait entre l'Égypte et la compagnie les bases d'une transaction qui parut équitable à l'Empereur. Les conclusions en furent communiquées au vice-roi d'Égypte, qui pria l'Empereur de trancher lui-même les points qui n'avaient pas été définitivement adoptés par les deux parties. C'est dans ce but que l'Empereur, acceptant cet arbitrage, a formé la commission présidée par M. Thouvenel.

— On annonce de Londres, le 15 mars, par dépêche télégraphique, le départ de l'archiduc Maximilien et de l'archiduchesse Charlotte, qui se rendent à Bruxelles.

— Le voyage tout-à-fait imprévu du grand duc de Saxe-Cobourg-Gotha à Paris a produit une sensation très vive. Personne ne met en doute que l'arrivée de ce prince ne se rattache aux affaires politiques de l'Allemagne. Sa présence à Paris acquiert un intérêt plus grand au moment de la mort du roi de Bavière, et des bruits qui ne laissent aucune espérance sur le rétablissement du roi de Wurtemberg.

— On écrit de Munich, le 12 mars, à la Gazette d'Augsbourg :

« Plusieurs journaux ont prétendu que la maladie du roi avait été provoquée par une épingle que S. M. portait sur sa chemise, et qui l'aurait blessée à la poitrine. Ce bruit est dénué de tout fondement. Le roi ne portait pas d'épingle.

» L'autopsie a été faite par le docteur Groll et le professeur Buhl. On a trouvé un engorgement des poumons, une grande faiblesse des parois du cœur et un fort épaissement des membranes du cerveau, ce qui expliquait les maux de tête du roi. Les autres parties du corps étaient saines. »

— La Patrie annonce la prochaine présentation au Corps-Législatif, d'un projet de loi tendant à augmenter les attributions des conseils généraux et des conseils municipaux.

— Plusieurs journaux de Paris ont été priés d'insérer la note suivante :

« Après avoir eu l'assurance de la part de M. le préfet de police, que les réunions d'électeurs pourraient avoir lieu, à condition que les convocations fussent faites par lettres personnelles et signées, M. Garnier Pagès, candidat à la députation pour la 5<sup>e</sup> circonscription de la Seine, avait réuni chez lui, rue Saint-Roch, 45, dimanche 13 mars, dans la soirée, un certain nombre d'électeurs, tous individuellement convoqués, par invitations personnelles, signées de M. Dréo, son gendre.

» La réunion avait un caractère absolument privé. Ceux qui en faisaient partie s'y trouvaient autant à titre d'ami qu'à titre d'électeur. Plusieurs députés de l'opposition étaient au nombre des invités, ainsi que M. Carnot. Vers neuf heures, deux commissaires aux délégations judiciaires, accompagnés d'agents, ont envahi le domicile de M. Garnier Pagès, et enjoint aux personnes réunies de se séparer immédiatement.

» Sur l'invitation du maître de la maison, les personnes présentes se sont retirées dans l'ordre le plus parfait. M. Garnier Pagès a protesté. »

— Les élèves d'un séminaire, lorsqu'ils remplissent les conditions exigées par la loi pour tout électeur, doivent-ils être inscrits sur la liste électorale de la commune où le séminaire est situé? Le temps des vacances constitue-t-il une interruption de l'habitation exigée? Telles sont les questions sur lesquelles la cour de Cassation avait à se prononcer dans son audience du 7 mars, par suite d'un pourvoi formé par les supérieurs de Rodez contre un jugement du juge de paix de cette ville qui avait prononcé la radiation de la liste électorale de 118 élèves du séminaire.

Sur les conclusions de M. l'avocat général Fabre, conclusions conformes au rapport de M. le conseiller de Vergès, la cour a cassé le jugement du juge de paix de Rodez et a ainsi établi en principe que les élèves d'un séminaire doivent être inscrits sur la liste électorale de la commune où le séminaire est situé, et que le temps des vacances ne peut pas être considéré comme une interruption des six mois de résidence continue exigée par la loi.

— Une dépêche d'Égypte nous apporte la nouvelle qu'en se rendant de Djeddah à Yambo (côtes d'Arabie), l'émir Abd-el-Kader a fait naufrage et a failli périr. Il a été recueilli à temps par une corvette égyptienne.

— La Plata, venant des Indes occidentales, apporte la nouvelle qu'un tremblement de terre a eu lieu à Santiago-Copiapo. Beaucoup de maisons ont été endommagées, mais personne n'a péri.

## Chronique Locale.

Par décret impérial en date du 12 mars, M. Guérin, commandant en chef le manège de l'École impériale de cavalerie, a été nommé lieutenant-colonel au 5<sup>e</sup> dragons.

Par décret du 15, M. Rouxel, lieutenant-colonel à l'École impériale de cavalerie, chevalier de la Légion d'Honneur du 12 juin 1856, a été nommé officier.

L'avaient aperçu et paraissent avoir remarqué la distinction sympathique de sa physionomie. Tout en chuchottant, elles le considéraient à la dérobée d'un air curieux et bienveillant.

La pêche, cependant, réussissait. A plusieurs reprises le père Locminé avait tiré de l'eau ses filets chargés de sardines étincelantes comme l'argent, et les jeunes filles avaient pris plaisir à les voir s'échapper par centaines des mailles entr'ouvertes. Lorsqu'elles eurent satisfait leur curiosité, elles félicitèrent le vieux pêcheur, dont le visage hâlé sourit avec une expression de bonhomie et d'orgueil.

Quelques minutes plus tard, la misaine était larguée et la chaloupe s'éloignait, suivie du regard par Dominique resté immobile sous le charme de la radieuse vision.

Lorsqu'il sortit de son immobilité, il s'aperçut que les barques de pêche avaient hissé rapidement leurs voiles, pris des ris et mis le cap sur Douarnenez. Ce brusque retour lui fut expliqué aussitôt par l'aspect du ciel. Une brume noire couvrait l'horizon, un orage était imminent. Le jeune homme vira promptement de bord et se dirigea vers Kerlaz.

Mais il n'était pas à mi-chemin que déjà le vent soufflait avec fureur, les flots soulevés se brisaient

en écume dans leur choc impétueux. Le tonnerre éclatait et la foudre déchirait l'espace avec fracas.

Dominique était habile à la manœuvre; il connaissait la plage jusqu'en ses plus imperceptibles replis, et se hâta vers une crique abritée où il pouvait échouer son bateau sans péril. En vain la bourrasque se déchainait, il était sûr d'atteindre son but, lorsqu'une scène effroyable vint tout-à-coup l'en détourner. Une vague monstrueuse, en le soulevant sur sa crête, le mit en présence de la chaloupe qui portait les trois jeunes filles dont la beauté l'avait si profondément ému.

Cette chaloupe roulait au gré des lames bondissantes. Gouvernail, avirons et mât, tout était brisé, rien ne maîtrisait plus sa direction, et le flot menaçait à chaque instant de l'engloutir. Cette situation était horrible. Sans hésiter, Dominique résolut d'aller au secours des infortunées dont il entendait les cris de désespoir à travers le mugissement de la tempête.

Il profita d'un instant où la mer semblait se calmer pour aborder la chaloupe et s'y cramponner; puis, aidé du marin qui accompagnait les trois jeunes filles, il les fit passer dans son bateau. Ce ne fut ni sans difficulté ni sans angoisses, car un mouve-

## EXPOSITION NATIONALE.

PROGRAMME de l'exposition d'horticulture qui doit s'ouvrir à Angers, le vendredi 20 mai 1864.

Art. 1<sup>er</sup>. Une Exposition de fleurs, de fruits, de légumes, de plantes, d'arbres et d'objets concernant l'art horticole, aura lieu à Angers, au Jardin du Mail; elle s'ouvrira le vendredi 20 mai et sera close le jeudi 26. MM. les horticulteurs seront libres, immédiatement après l'exposition, d'enlever leurs produits, comme aussi il leur sera permis de les renouveler, chaque fois qu'il le jugeront convenable, pendant le temps consacré à l'Exposition générale.

Art. 2. Une commission désignée par l'administration municipale est chargée de tous les détails d'organisation; la surveillance est spécialement confiée au Président et au Secrétaire.

Art. 3. Les exposants devront adresser, avant le 1<sup>er</sup> mai, au Secrétariat de la commission, établi à l'Hôtel-de-Ville, leur demande d'admission contenant leurs nom, prénoms, qualité, domicile, la nature et le nombre des objets qu'ils comptent exposer, enfin, désigner approximativement la surface du terrain qu'ils ont l'intention d'occuper.

Art. 4. Il ne sera reçu aucun arbre, ni aucune plante après le 18 mai, neuf heures du matin.

Une Exposition est ouverte pour les fleurs coupées et les bouquets, qui seront admis jusqu'au 19 mai, sept heures du matin; passé ce délai, il ne sera plus rien introduit dans le local de l'Exposition horticole.

Les frais de transports, aller et retour, sont au compte des exposants.

Chaque plante devra être accompagnée d'une étiquette portant, autant que possible, son nom scientifique.

Art. 5. Le nom des exposants ne pourra être inscrits sur les étiquettes des plantes avant que le Jury n'ait terminé ses opérations.

Art. 6. La Commission d'organisation aura seule le droit de refuser les objets qui ne lui paraîtraient pas dignes de figurer à l'Exposition.

Art. 7. Les concours sont divisés en deux séries :

- 1<sup>o</sup> Concours d'horticulteurs;
- 2<sup>o</sup> Concours d'amateurs.

Il y aura pour chacun de ces concours une récompense spéciale.

Art. 8. Les plantes qui seront envoyées comme étant nouvellement introduites, devront être munies d'une étiquette indiquant le lieu où elles ont été cultivées pour la première fois, leur nom et leur provenance.

Art. 9. Chaque exposant devra désigner les concours auxquels il voudra prendre part et déclarer que les produits qu'il présentera sont sa propriété.

Art. 10. Les horticulteurs pourront mettre en tête soit de leurs collections, soit des arbres ou plantes isolés, les prix auxquels ils désirent les vendre.

Une étiquette indiquera ce prix qui ne pourra pas être modifié.

Les plantes qui seront achetées ne seront livrées aux acquéreurs qu'après la clôture de l'Exposition.

Art. 11. Les exposants auront droit à une carte d'admission; cette carte sera personnelle.

Art. 12. L'entretien des plantes sera confié à des jardiniers placés sous la direction de la Commission. Toutefois, chaque exposant pourra faire garder ses plantes, à ses frais, par une personne de son choix, à la laquelle il sera délivré une carte d'entrée.

Art. 13. Les membres du Jury pourront seuls pénétrer dans les jardins et bâtiments affectés à l'Exposition, pendant les opérations d'examen.

Art. 14. Les récompenses consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze ou en mentions honorables.

Un jury formé par l'Administration et composé d'horticulteurs et d'amateurs étrangers à la localité, sera chargé de les décerner.

Ce Jury se réunira le 19 mai, à 8 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, d'où il sera conduit à l'Exposition par le bureau de la Commission.

Art. 15. La distribution des prix se fera en même temps que celle de toutes les autres sections de l'Exposition; mais, en attendant, les noms des lauréats avec la désignation des récompenses accordées seront placés au-dessus de chacun des produits couronnés.

Art. 16. Des médailles et des mentions honorables seront mises à la disposition du Jury pour les Concours imprévus.

## CONCOURS.

Les concours suivants sont proposés :

1. Le plus beau lot de Légumes de saison.
2. Le plus beau lot de Légumes de primeur.
3. Le plus beau lot de Fruits forcés.
4. La plus belle collection de Fraises.
5. Le plus beau lot de Champignons.
6. La plus belle collection d'Azaleas de l'Inde, en fleurs.
7. La plus belle collection d'Azaleas pontiques.
8. La plus belle collection de Rhododendrons.
9. La plus belle collection de Fuchsias.
10. La plus belle collection de Pelargoniums.
11. La plus belle collection de Rosiers fleuris en pots ou de Roses coupées.
12. La plus belle collection de Cinéraires, Calcéolaires, Pétunias et Verveines.
13. La plus belle collection de Pivoines en arbustes et de Pivoines herbacées.

étaient parties avec confiance, sous la sauve-garde d'un matelot qui leur avait été particulièrement recommandé.

— Contre l'avis de ce marin, reprit Olympe de Treuil, nous avons voulu prolonger notre promenade. Cette imprudence nous eût coûté la vie sans le courage, sans l'héroïsme de celui que nous devons appeler notre sauveur.

Disant cela, elle arrêta sur Dominique un regard étincelant de reconnaissance. Gratielle et Caliste, elles aussi, témoignèrent au jeune homme une vive gratitude. La dernière surtout, dans un élan de tendresse ingénue, lui serra les mains avec effusion.

— Ah! monsieur, s'écria-t-elle, nous vous devons notre salut! Merci, mille fois merci pour nos familles!

Le chevalier et Dominique étaient émus. Claudine pleurait d'admiration.

On songea bientôt que la vieille institutrice devait être en proie à une inquiétude violente. Il fut décidé que les jeunes filles, bien séchées et bien réconfortées, retourneraient sans retard à Douarnenez.

Une calèche fut mise à leur disposition. Lorsqu'elles furent sur le point de quitter Kerla, elles

ment mal calculé, c'était la mort. Le sauvetage cependant eut un plein succès. Un quart d'heure s'était à peine écoulé que l'intrepide jeune homme arrivait au fond de la crique où il devait trouver un sûr abri.

Le chevalier et Claudine avaient tout vu du rivage. Ils étaient accourus portant des manteaux et des fourrures dont ils enveloppèrent les belles naufragées toutes ruisselantes et toutes transies. Après quoi l'on se dirigea vers le château de Kerlaz, où flambait un grand feu sous la haute cheminée du salon.

Tandis que la flamme séchait les vêtements, Olympe de Treuil, la jeune fille au front inspiré, déclina ses noms et les noms de ses compagnes. Puis elle raconta que toutes trois, intimes amies, voyageaient sous la direction d'une vieille institutrice. Elles devaient rejoindre leurs familles aux bords de mer de Pornic. Depuis la veille, elles étaient à Douarnenez. Le spectacle de la pêche aux sardines les avait tentées. Au moment de s'embarquer, leur institutrice s'était sentie souffrante, elle avait dû renoncer à la partie; mais elle n'avait pas voulu les priver d'un plaisir. La mer était si calme, le ciel si pur, qu'on ne pouvait guère prévoir un orage; elles



14. La plus belle collection de plantes vivaces en fleurs.
  15. La plus belle collection de plantes annuelles.
  16. La plus belle collection d'Œillets en fleurs.
  17. La plus belle collection de pensées, Auricules et Primevères.
  18. La plus belle collection de Renoncles, Anémones, Jacinthes, Tulipes et plantes bulbeuses.
  19. La plus belle collection de Plantes de serre chaude fleuries ou non fleuries.
  20. La plus belle collection de Plantes de serre tempérée fleuries ou non fleuries.
  21. La plus belle collection de Plantes aquatiques.
  22. La plus belle collection de Yuccas de serre et de pleine terre.
  23. La plus belle collection de Plantes grasses.
  24. La plus belle collection de Conifères.
  25. Les vingt espèces ou variétés de Conifères les plus nouvelles.
  26. La plus belle collection d'Arbres ou Arbustes à feuilles persistantes.
  27. Le plus bel apport de Plantes fleuries ou non fleuries de nature à contribuer à l'ornementation de l'Exposition.
  28. Les plus beaux arbres formés par la taille.
  29. Les Plantes nouvelles les plus méritantes introduites en France.
  30. La plus belle Plante en fleurs du semis de l'exposant.
  31. Le plus bel Arbre ou Arbuste fleuri ou non fleuri obtenu de semis par l'exposant.
  32. La plus belle Corbeille de fleurs, les plus beaux bouquets et Parures de fleurs.
  33. Les meilleurs instruments de jardinage.
  34. La meilleure Construction de serre, d'appareils de chauffage, d'abris, d'ombrières, de treillages, de bancs, de ponts rustiques, de chaumières, rochers, rocailles et autres ornements de jardin, etc.
  35. La meilleure Poterie horticole.
  36. Le meilleur Plan de jardin parc.
  37. Il sera donné en outre des récompenses aux ouvriers horticulteurs les plus connus par l'ancienneté de leurs services, les plus distingués par leur zèle, leur intelligence et leur bonne conduite dans l'accomplissement de leurs devoirs.
- Arrêté par la Commission d'organisation, le 24 février 1864.
- Le Président, ANDRÉ LEROY.  
Le Secrétaire, AIMÉ DE SOLAND.  
Vu et approuvé :  
Angers, le 25 février 1864.  
Le maire d'Angers, MONTRIEUX.
- PERCEPTION DE SAUMUR.
- AVIS AUX CONTRIBUABLES.
- Les contributions directes doivent être ac-

quittées par douzièmes payables chaque mois, ou par deux paiements égaux en mars et septembre.

Le percepteur prie les personnes qui ne paient pas par douzièmes de verser, sans retard, la 1<sup>re</sup> partie de leurs contributions.

VÉTAULT.

VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, à Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse :

Brard (René-Pierre), 2<sup>e</sup> canonnier-conducteur au 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie monté.

Blain (Théophile-René), 2<sup>e</sup> canonnier-conducteur au 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie monté.

Meunier, Henri-Louis, de 1<sup>re</sup> classe, au 9<sup>e</sup> régiment de dragons.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

### Variétés.

LE PÉTROLE. — DE SA DÉCOUVERTE ET DE SON EMPLOI.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs, en leur donnant quelques détails sur l'essence improprement appelée *huile de pétrole*, qui est venue si inopinément se poser en concurrence aux huiles végétales. Il est souvent utile de connaître à fond l'ennemi que l'on doit combattre, afin d'établir ses moyens de défense, en raison de la résistance à vaincre. Nous espérons, qu'après s'être rendu compte du prix de revient, et après avoir pesé tous les inconvénients d'un produit que l'amour de la nouveauté et l'engouement de la première impression ont élevé bien haut, les intéressés dans la question reconnaîtront que la lutte n'est pas impossible, puisque le luxe de l'éclairage, tendant à se développer, soutiendra forcément la consommation des produits végétaux, dont la supériorité reste bien constatée.

Le pétrole n'est pas, comme on pourrait le supposer, un produit nouveau, une découverte récente; les Indiens le connaissent depuis plusieurs siècles. On prétend même que les anciens Romains l'ont essayé. Quoi qu'il en soit de cette dernière assertion, qui n'est pas suffisamment démontrée, il est incontestable que depuis fort longtemps l'essence à laquelle on a donné ce nom, a été essayée par les Indiens voisins du lac Séneca, et que l'usage en a été abandonné. C'est depuis 3 ou 4 ans seulement, que les tentatives faites pour l'épuration et la désinfection, ont donné des résultats qui ont permis l'usage domestique d'un produit naturel du sol, délaissé jusqu'à ce jour à cause des inconvénients graves qu'il présentait. La consommation a pris cette année un développement si considérable, qu'on

évalue à près d'un quart de la consommation générale de l'année, pour les huiles lampantes, la quantité qui a été écoulee dans le commerce de détail.

Le principal emploi, jusqu'ici, est l'éclairage; mais on extrait aussi de l'huile brute, la benzine, ou essence qui sert à la peinture, et la paraffine, dont on obtient une bougie de qualité supérieure.

L'huile de pétrole revient, rendue en France à l'état brut, à 45 fr. l'hectolitre. Ses frais de raffinage sont évalués à 25 fr., ce qui établit le prix de revient à 70 fr. l'hectolitre de 80 kilogrammes en bonne qualité.

L'Amérique est le pays qui livre la plus grande quantité de pétrole. C'est la Pensylvanie qui fournit la qualité supérieure, tandis que le Canada ne fournit que la qualité secondaire.

Le mode d'extraction est des plus simples : on puise à des puits percés à une très-faible profondeur, ou bien, dans certaines contrées, on écume la surface des lacs immenses sur lesquels surnage l'essence inflammable.

Bien que divers gisements d'huile minérale fussent connus depuis longtemps, on ne songeait pas à leur exploitation, quand une compagnie se forma aux Etats-Unis, en 1857, dans cette intention. Le succès ne répondit pas, d'abord, aux espérances des entrepreneurs. Ce n'est qu'en 1859 qu'un hasard, tout-à-fait inattendu, fit découvrir une source de pétrole, dont l'exploitation se présentait dans des conditions exceptionnelles. On avait remarqué depuis longtemps que des matières huileuses apparaissaient de temps à autre à la surface du sol. On recueillait ces matières telles qu'elles se présentaient, plutôt par curiosité que pour en faire usage, quand un fermier, nommé Drake, fit entreprendre le forage d'un puits qui, au lieu d'eau, lança une grande quantité d'essence inflammable, d'une qualité supérieure à celle que l'on avait trouvée précédemment. D'autres puits furent creusés à côté du premier, et donnèrent les mêmes résultats. Les curieux accoururent; la découverte fit grand bruit, et bientôt le produit minéral commença à se répandre dans le commerce de la Pensylvanie.

On sait, maintenant, qu'il existe un vaste bassin souterrain d'huile de pétrole, s'étendant presque du nord au sud, traversant les Etats de New-York, la Pensylvanie et arrivant jusqu'à la Floride. Au Texas et sur la côte de l'Océan-Pacifique, en Californie même, on la trouve aussi associée au bitume; mais ces richesses n'ont pas encore attiré l'attention de l'industrie.

Il résulte donc de ce qui précède que la production des huiles minérales paraît assurée pour longtemps, et que le caprice de la consommation et le prix de revient, relativement considérable, peuvent seuls en régler l'importance.

Mais nous croyons utile de rappeler aux ménagères, en terminant, que des accidents terribles, signalés du reste dans les journaux, ont arrêté momentanément au moins la consommation dans certains pays, qui s'étaient montrés plus empressés que le nôtre à admettre le nouveau mode d'éclairage. Il est terrible, en effet, de penser que la plus légère imprudence peut avoir, tout-à-coup, de fatales conséquences. On frémit en pensant qu'un vase rempli de pétrole, s'il est mis en contact avec un objet enflammé, doit produire une explosion comparable à celle d'une boîte de poudre qu'une étincelle embrase; mais cette pensée est salutaire, et il est sage de se rappeler, toujours, qu'un baril de pétrole que l'on approche avec une chandelle est aussi dangereux que la bouche d'un canon dont la mèche est allumée.

Nous espérons que ceux de nos concitoyens qui font usage de ce dangereux liquide, prendront les plus minutieuses précautions afin d'éviter des accidents qui pourraient avoir pour notre population des conséquences déplorables.

Les débitants de pétrole devraient aussi être l'objet d'une active surveillance.

(Courrier des Familles.)

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

Depuis plusieurs jours, des réunions publiques non autorisées étaient convoquées le soir dans les quartiers populeux de la capitale. Sous prétexte d'y faire de la propagande électorale, le gouvernement y était violemment attaqué. Ces réunions ont été dissoutes, et une instruction judiciaire est commencée contre les propriétaires des locaux où elles ont eu lieu, et contre ceux qui les ont provoqués.

Aucune réunion publique, de quelque nature qu'elle soit, ne peut avoir lieu sans autorisation. La loi ne fait pas d'exception pour les réunions électorales. Les candidats qui désirent justifier ou expliquer leur candidature devant les électeurs ne peuvent les convoquer en réunion publique qu'après en avoir obtenu l'autorisation de l'administration.

Le gouvernement, dans cette circonstance, n'a fait qu'exécuter la loi; il continuera à la faire respecter.

### BULLETIN FINANCIER.

La Bourse de Paris s'est réveillée depuis quelques jours, et une reprise énergique a favorisé la rente et les valeurs de spéculation. Ce qui fait bien augurer de ce mouvement, c'est qu'il a commencé par la rente, que jusqu'à présent les spéculateurs avaient trop délaissée.

Le Crédit mobilier profite de la hausse, sans en avoir eu l'initiative. Le Comptoir d'escompte est vivement recherché à 840; on parle du doublement de son capital. Les autres établissements de crédit

exprimèrent à plusieurs reprises l'espérance de revoir Dominique à Paris, où elles habitaient.

A partir de ce jour, Dominique se montra plus pensif encore qu'il ne l'avait paru jusque-là. Il y avait pourtant en son âme moins de tristesse que de préoccupation. Parfois même il laissait échapper des éclats de gaieté qu'on ne lui avait jamais connus. C'est qu'à vrai dire il se sentait heureux, heureux en imagination. Sa solitude s'était peuplée de fantômes charmants; son âme évoquait sans cesse trois souvenirs : Olympe, Gratiennne, Caliste. Elles l'accompagnaient partout, dans la campagne, le long du rivage, sur la mer. Il les voyait en pensée, il les revoyait en rêve, et cette triante obsession lui caressait ineffablement le cœur.

Un matin, deux mois après la scène émouvante de la baie de Douarnenez, Dominique aborda le chevalier, qui revenait d'inspecter ses métairies.

— Grand-père, lui dit-il, je vous demande la permission d'aller à Paris.

Le vieillard sourit malicieusement.

— Parbleu! répondit-il, je t'en donnais moi-même le conseil, il n'y a pas bien longtemps. Quand pars-tu?

— Demain, si vous n'y faites pas d'objection.

— Je t'approuve, au contraire. Le temps presse, va vite faire tes préparatifs.

En disant cela, le vieux gentilhomme affectait un air résolu; mais, en dépit de lui-même, sa voix trahissait un peu d'émotion.

Le lendemain, le vieillard et le jeune homme se dirent adieu. Jamais ils ne s'étaient quittés. Sur le point de se séparer pour la première fois, ils s'embrassèrent longuement. Ils n'avaient pas la force de s'arracher à cette étreinte, il semblait qu'ils craignissent que ce ne fût la dernière. Enfin, le chevalier se dégagea par un brusque mouvement.

— Reviens-nous bientôt, dit-il d'un ton ferme. Songe qu'on t'aime, qu'on te regrette et qu'on t'attend ici.

Puis comme Dominique, la joue humide, la poitrine gonflée, ne pouvant briser le lien de tendresse qui attachait son âme au manoir de Kerlaz, hésitait à partir, le chevalier reprit avec une fine accentuation :

— Si tu as le bonheur de rencontrer les belles naufragées dont tu as été le sauveur, adresse-leur mes compliments. N'oublie pas.

Ce souvenir fortifia les résolutions de Dominique. Il embrassa vivement Claudine, qu'il avait à peine

remarquée jusque-là; puis il s'élança dans la voiture, qui disparut en un instant.

La pauvre enfant, pâle, immobile et muette, fut contrainte de s'appuyer contre un arbre. Un quart d'heure après, elle était encore à la même place; mais alors elle sanglotait...

### III.

Pour les jeunes imaginations de province, Paris est la ville des *Mille et une Nuits*, les plus humbles demeures sont presque des palais, et la rue la moins mémorable est bordée de vingt monuments.

Dominique n'avait jamais rêvé de vivre au sein de la grande cité; et cependant, lui aussi l'avait entrevue à travers un kaléidoscope trop chatoyant. Aussi, comme tant d'autres, fut-il de prime-abord un peu désillusionné. C'est que, pour bien comprendre et pour bien admirer Paris, il ne suffit pas de contempler sa physionomie de pierre, il faut surtout envisager son âme, et l'âme est toujours lente à se révéler.

Mais qu'importait au jeune homme l'éclat plus ou moins éblouissant de la capitale? Que lui importait la grandeur de cette merveille de l'intelligence? Il avait en tête, il avait au cœur un plus impérieux

souci. Il se demandait avec anxiété comment il pourrait, dans le vaste tourbillon, revoir celles qui s'étaient emparées tyranniquement de toutes ses pensées.

Sans doute, mettant à profit l'invitation qui lui en avait été faite avec instance, il eût pu se présenter aux familles d'Olympe, de Gratiennne et de Caliste. Mais, on le comprend sans peine, il répugnait à une démarche qui devait rappeler son acte de courage et de dévouement.

Il s'en remit donc au hasard du soin de lui ménager une rencontre fortuite avec l'une ou l'autre des trois jeunes filles. Or, le hasard aime beaucoup les amoureux. Il les favorise, il les aide, surtout quand eux-mêmes savent s'aider un peu.

Dominique, lui, allait partout où se réunissait le monde élégant, au bois, à l'église, au théâtre. Un soir, à l'Opéra, dans un entr'acte de *la Favorite*, il promenait sa lorgnette sur l'hémicycle des stalles de balcon, lorsqu'un brusque mouvement lui échappa : aussitôt il murmura le nom de Caliste.

(La suite au prochain numéro.)



sont bien tenus.

On remarque sur les obligations du Crédit foncier le mouvement de transactions qui précède ordinairement les époques des tirages. C'est en effet le 22 courant que l'on doit procéder au 2<sup>e</sup> tirage des obligations foncières nouvelles 4 0/0, qui ont droit à un lot de 100,000 fr., à un lot de 50,000 fr., à huit lots de 3,000 fr. et à trente lots de 1,000 fr.; — et au 45<sup>e</sup> tirage des obligations foncières anciennes 5 et 4 0/0, qui concourent à trois lots de 100,000 fr., 50,000 et 20,000 fr. On sait que les obligations fon-

cières nouvelles de 500 fr. donnent droit au lot entier.

On se borne à maintenir le cours sur les chemins de fer; les transactions sont calmes. Les actions des Séville-Cadix sont bien tenues aux environs de 460, et l'on recherche aussi leurs obligations nouvelles, sur lesquelles un coupon doit être détaché bientôt, et qui sont bien avantageuses à 251-25.

Les opérations de la Banque de capitalisation, 11, rue du Conservatoire, prennent beaucoup d'extension. L'ancienneté de cette maison, établie depuis cinq ans, et qui a constamment donné de fort beaux

dividendes à ses intéressés, est sa meilleure recommandation. Elle offre aux déposants cet avantage précieux qu'ils peuvent toujours retirer leurs fonds.

MM. Chollet et Cie, 5, rue d'Amboise, ont toujours à la disposition du public des actions du gaz de Messine, entreprise en pleine exploitation; on souscrit aussi chez eux aux actions de 100 fr., destinées à constituer le capital de la Société des omnibus de Batignolles à Saint-Ouen, avec chemin de fer à traction de chevaux.

La Banque des actionnaires, 24, rue Feydeau, voit le nombre de ses adhérents augmenter chaque jour. Les capitalistes qui se préoccupent surtout de la fixité des revenus et de la sécurité des placements, souscrivent aux parts de 500 fr., qui constituent son capital de participation; ceux qui veulent s'associer aux chances de la haute spéculation, souscrivent aux parts de 1,000 fr., qui forment le capital de spéculation. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE OUVVARD.

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 14 mars courant, le sieur Eugène Ouvvard, entrepreneur, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Armand Gratiou, suppléant, a été nommé juge commissaire de la faillite, et M. Coubaud, avoué à Saumur, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal, Th. Busson. (135)

Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE CHEVÉ.

Un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 14 mars courant, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Pierre Chevé, marchand de graines, demeurant aux Deux-Sœurs, commune de Vivy, ouverte par jugement du même tribunal le 25 mars 1865.

Le même jugement déclare la faillite excusable.

Le greffier du Tribunal, Th. Busson. (136)

### A VENDRE

Ensemble ou par lots, LA SUPERFICIE DU TERRAIN de

LA MINOTERIE DE SAUMUR Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

### BOUTEILLES

A VENDRE A prix réduits.

S'adresser à la verrerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (602)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, 236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE SAINT-FARCEAU; DE LA TENUE DES LIVRES SANS MAÎTRE, PAR DEPLANQUE, etc., etc.

Mise en vente de la deuxième édition de

# LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE,

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOËL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, elle s'est placée, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort vol. in-8° de 1,000 pages; Prix: 10 fr. pour Paris; 14 fr. pour la France. (Franco).

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au bureau de l'*ECHO SAUMUROIS*.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

### A CÉDER

UN BON FONDS D'ÉPICERIE, DROGUERIE ET MERCERIE,

Exploité depuis 90 ans, de père en fils, à Bourgueil, où il existe un des plus forts marchés du département. S'adresser à M. HUARD, propriétaire de ce fonds, à Bourgueil (Indre-et-Loire). (102)

Etude de M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier à Saumur.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1864,

UNE MAISON AVEC COUR, JARDIN, PUIES ET SERVITUDES,

Située rue de Bordeaux, ville de Saumur, actuellement occupée par M<sup>me</sup> LAMOUREUX, cabaretière, et portant pour enseigne: à la Fidélité. S'adresser à M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier, quai de Limoges, 157. (137)

### A CÉDER

Dans une sous-préfecture, près Paris, UNE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

Avec l'entière propriété et la rédaction d'un JOURNAL POLITIQUE, seul dans son arrondissement, désigné pour l'insertion des ANNONCES JUDICIAIRES.

Matériel typographique, en grande partie neuf, matériel de LITHOGRAPHIE et brevet de LITHOGRAPHE et de LIBRAIRE.

S'adresser au bureau du journal.

### UNE MAISON

AVEC JOLI JARDIN, Située près le bureau d'octroi de Notre-Dame,

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

A VENDRE

OU A ARRENTER.

S'adresser à M. SIMON, marchand de chaussures, rue Saint-Jean.

A LOUER DE SUITE,

Ou pour la Saint-Jean 1864,

UNE BELLE MAISON

Située au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. SEGRIS, rue d'Orléans. (60)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue du Puits-Neuf, 22.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

UNE MAISON AVEC JARDIN, Rue du Pavillon,

Occupée par M. FREY.

S'adresser à M<sup>me</sup> TESSIÉ, rue de la Petite-Billange, n° 10. (687)

UNE MAISON DE COMMERCE de Cognac, DEMANDE UN REPRÉSENTANT à la commission, sur la place de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

M. BEAUREPAIRE, avoué, demande un CLERC.

## M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE.

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honneur de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 MARS.			BOURSE DU 16 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 75	»	»	66 10	»	ex
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	93 20	»	10	93	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	440	»	»	440	»	»
Banque de France. . . . .	3310	»	5	3305	»	5
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1260	»	»	1260	»	»
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1230	»	»	1230	»	»
Crédit Agricole. . . . .	650	»	»	650	»	»
Crédit Industriel. . . . .	735	»	5	735	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	1067 50	3	75	1065	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	846 25	»	1 25	847 50	1	25
Orléans (estampillé). . . . .	1007 50	2	50	1007 50	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	841 25	6	25	840	»	1 25
Nord (actions anciennes). . . . .	953 75	»	1 25	955	1	25
Est. . . . .	478 75	»	1 25	482 50	3	75
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	935	»	5	933 75	»	1 25
Lyon nouveau. . . . .	885	»	3 75	885	»	»
Midi. . . . .	655	»	»	655	»	»
Ouest. . . . .	515	»	»	520	»	5
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1732 50	2	50	1735	2	50
Canal de Suez. . . . .	476 25	»	1 25	476 25	»	»
Transatlantiques. . . . .	527 50	5	»	525	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	68 30	»	40	68 25	»	05
Autrichiens. . . . .	403 75	»	1 25	405	1	25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	536 25	3	75	540	3	75
Victor-Emmanuel. . . . .	375	»	3 75	375	»	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	362 50	5	»	357 50	»	5
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	620	»	2 50	622 50	2	50
Saragosse. . . . .	587 50	2	50	590	2	50
Séville-Xérès-Séville. . . . .	458 75	»	»	477 50	»	1 25
Portugais. . . . .	355	»	3 75	335	»	20

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	305	»	»	305	»	»
Orléans. . . . .	295	»	»	295	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	292 50	»	»	292 50	»	»
Ouest. . . . .	291 25	»	»	291 25	»	»
Midi. . . . .	291 25	»	»	293 75	»	»
Est. . . . .	290	»	»	292 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,